

Zeitschrift: ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische
Militärzeitschrift

Herausgeber: Schweizerische Offiziersgesellschaft

Band: 173 (2007)

Heft: 4

Artikel: Construire l'avenir de la sécurité de de l'armée

Autor: Burkhalter, Didier

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-71023>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Construire l'avenir de la sécurité et de l'armée –

Des étapes de développement? Oui, mais aussi une stratégie à long terme!

Notre pays ne cesse de s'interroger sur l'avenir de sa sécurité et de son armée. Ce débat est juste – il doit aboutir à une vision, une décision, une stratégie; et non seulement à de petits pas hésitants. La capacité de la Suisse à relever ce défi se mesurera à l'aune de la qualité de ses réponses à trois questions principales: est-on prêt à accorder des moyens stables à une armée qui s'adapte constamment? A-t-on la force de moderniser notre milice? Quel est notre volonté durable d'engagement pour la paix dans le monde?

Didier Burkhalter*

Demain, le monde sera toujours davantage caractérisé par des menaces difficiles à prévoir: du terrorisme multiforme aux pandémies nouvelles, en passant par la prolifération d'armes, les conflits ethniques ou les catastrophes naturelles dans une planète urbanisée – de vrais virus, instables et évoluant rapidement. Pour les contrer, il faudra une polyvalence nationale et des antidotes internationaux. A cela s'ajoutent les multiples évolutions de la société, par exemple dans l'économie, la démographie ou la formation. C'est pourquoi la Suisse doit développer de véritables stratégies du futur pour sa politique de sécurité et pour son armée.

Des moyens stables pour une armée qui s'adapte?

Dans le budget 2006 de la Confédération, l'armée représente une part d'environ 7%, contre plus de 16% en 1990. La proportion actuelle est inférieure à celle de la Finlande ou de la Suède. Le budget militaire se situe à un niveau inférieur aujourd'hui à ce que l'on prévoyait au moment de la votation populaire sur le concept «Armée XXI». De plus, la baisse est constante, presque inéluctable. Est-ce raisonnable et justifié?

Je suis convaincu, pour ma part, que l'on doit assurer dorénavant un cadre de financement plus stable et plus durable à l'objectif général prioritaire de sécurité, dans lequel les missions doivent pouvoir évoluer rapidement en fonction de la situation et des prévisions.

C'est pourquoi j'ai proposé, par une initiative parlementaire,¹ que le Conseil fédéral présente dorénavant des programmes d'armement sous forme de crédits-cadres couvrant une période de quatre ans. Avantage: proposer une réelle vision globale sur la politique d'armement. Ces messages quadriennaux devront comporter une

véritable dimension stratégique, avec la réactualisation du rapport sur la politique de sécurité présentant l'évolution des menaces et, le cas échéant, des missions. On obtiendrait ainsi, à chaque décision du Parlement sur la politique d'armement, une caution simultanée de la politique de sécurité au sens large.

Moderniser la milice?

La milice comporte des avantages fondamentaux. Mais la manière de la traduire dans les faits a pris des rides. Il faut avoir la sagesse d'en conserver l'essentiel et le courage d'en moderniser les modalités. Bref, il s'agit de confirmer les valeurs de la milice et de l'obligation de servir tout en les adaptant aux réalités. En renforçant l'importance des militaires en service long, qui accomplissent leur service militaire en une seule fois en 300 jours, pour faire ensuite partie de la réserve pendant dix ans.²

Je propose de doubler la proportion de ces militaires et de l'amener ainsi à un taux maximal de 30 pour cent, ce qui correspond à quelque 6000 recrues par année. Tout en demeurant fidèle au principe de milice, l'armée suisse sera mieux à même de répondre aux menaces. Par exemple, on augmenterait fortement la disponibilité immédiate dans le cadre de l'aide en cas de catastrophe. De plus, l'armée s'adaptera plus efficacement aux impératifs de l'économie et de la société.

Quelle volonté pour la paix?

La Suisse n'est pas une île. Les frontières d'aujourd'hui n'ont plus rien de commun avec celles d'hier. Avec une économie qui gagne un franc sur deux à l'étranger, nos relations avec le monde sont décisives non seulement pour contribuer à la solidarité mondiale mais aussi pour défendre l'intérêt du pays.

Il faut dès lors développer une stratégie pour les engagements dans la promotion de la paix à l'étranger, résultat d'une analyse mêlant les intérêts des politiques étrangère et de sécurité, ainsi que des politiques économique, énergétique et des migrations.

A terme, les actions devront être intensifiées et permettre ainsi une réaction forte, rapide et compétente. Actuellement, nous consacrons environ un centième du budget de la défense à ces missions. Avec 250 soldats affectés à cette tâche, nous sommes bien loin de la Finlande, de l'Irlande ou de l'Autriche; ainsi, ce dernier pays – notre voisin immédiat – dispose de plus de 1200 militaires, déployés dans une quinzaine d'opérations et il prépare des projets pour passer à 1500, voire à 3000 personnes pour des opérations importantes tous les trois ou quatre ans. Sans exagérer et sans rien précipiter, on peut donc raisonnablement réfléchir à un développement.

De plus, la Suisse doit inscrire son engagement en tant que partie intégrante de la défense au sens large et non comme une concurrence aux missions strictes de défense du territoire. L'engagement à l'étranger est dans l'intérêt de la Suisse.

Les engagements à l'étranger devront aussi être facilités par les processus de décision politique. Par exemple en augmentant la marge de manœuvre du Conseil fédéral pour pouvoir réagir vite ou étendre un engagement en cours.³ Il s'agira encore d'accroître les incitations pour les jeunes Suisses à s'engager dans ce domaine. Autre point fort: l'adaptabilité en fonction de l'évolution de la situation internationale. Qui peut prédire actuellement ce que sera le théâtre d'opérations en 2015?

Enfin, une voie concrète s'ouvre à la Suisse: un accord-cadre avec l'UE sur la politique européenne de sécurité et de défense. La Suisse resterait libre de s'engager selon les actions, mais s'inscrirait dans une logique de sécurité sectorielle continentale.⁴

Décider d'aller de l'avant

Les débats en Suisse sur la sécurité en général et l'armée en particulier se caractérisent par une forte opposition entre conservatisme et modernisme. S'il est certain que le passé doit être respecté et, surtout, que l'on doit en tirer de riches enseignements, il est également fondamental que notre pays sache progresser, innover, développer; il faut qu'il se remette en marche.

Car l'idée de la paix de demain dans une planète globalisée s'imagine dès maintenant; car la solidité de la paix à l'avenir se construit aujourd'hui, dans le monde et avec la Suisse.

*Didier Burkhalter, économiste, lic. ès. sc. écon., Conseiller national (PRD), Vice-président du Groupe radical-libéral de l'Assemblée fédérale; Membre de la commission de la politique de sécurité; rue G.-A. Matile 93, 2000 Neuchâtel.

¹ Initiative parlementaire 05.436 (D. Burkhalter).

² Initiative parlementaire 06.405 (Groupe radical-libéral).

³ Motion 05.3019 (Groupe radical-libéral).

⁴ Interpellation 06.3259 (Groupe radical-libéral) ●